

# Cap'Asso Centre : un élan pour l'emploi associatif.

Les bonnes idées font les vrais emplois



Région Centre

Dans le Centre, c'est vous le centre.

## "Contrat d'Appui à l'Emploi Associatif" CAP'ASSO CENTRE

### Soutenir les projets d'activité intégrant la création et/ou la consolidation d'emplois

*Le Conseil régional du Centre se félicite de l'engagement dont font preuve ses 15 300 associations, leurs 59 600 emplois et leurs milliers de bénévoles pour élaborer des projets innovants et participer ainsi à l'intérêt général.*

*Leur dynamisme économique, leur poids significatif en terme d'emploi justifient donc totalement le constant soutien dont elles bénéficient de notre part.*

*Aujourd'hui, le temps est venu d'améliorer les dispositifs existants pour accompagner la création ou la consolidation d'emplois associatifs dans notre région.*

*Cette mesure, élaborée en concertation avec la Conférence Permanente des Coordinations Associatives, permet d'apporter un soutien financier aux projets d'activités pérennes mis en place par les associations, qui ont un impact social sur la population régionale.*

*Cet outil unique dédié au développement des associations, affirme notre volonté de créer un dispositif souple qui réponde au plus près aux besoins sociaux des habitants de notre région et à la diversité du monde associatif, par l'emploi.*

*Approfondir la vie démocratique et le dialogue civique et social pour une participation accrue, libre et active des femmes et des hommes vivant sur le territoire régional, concourir à la création de richesses sociales, culturelles ou économiques, et permettre l'affirmation d'une plus grande solidarité, tels sont les objectifs que nous avons à cœur de mettre en oeuvre.*



Marie Madeleine MIALOT  
Vice présidente de la Région Centre  
Chargée de l'économie et de l'emploi



Michel SAPIN  
Président de la Région Centre

#### Objectifs :

Permettre au secteur associatif de développer des services de qualité, des projets viables et pérennes porteurs d'emplois, en offrant à des personnes et notamment des jeunes un emploi à contrat à durée indéterminée.

#### Bénéficiaires :

Toutes associations loi 1901 déclarées et relevant notamment des secteurs de l'environnement, du sport, de la culture, du social, du tourisme, de l'éducation populaire et de la solidarité internationale, ainsi qu'aux groupements d'employeurs spécialisés dans l'emploi associatif.

#### Conditions d'éligibilité :

L'association doit prouver sa capacité à :

- présenter et gérer un projet d'activité,
- analyser et répondre à des besoins non ou insuffisamment satisfaits, ayant un impact social sur la population régionale,
- mobiliser les acteurs et développer les partenariats financiers,
- présenter un plan de développement pluriannuel incluant la ou les formations éventuellement nécessaires à la qualification des emplois créés.

Le projet doit être en cohérence avec les différentes politiques menées par la Région.

Enfin, les emplois doivent être exercés en région Centre.

#### Type d'aide :

CAP'Asso Centre est une aide au projet d'activité intégrant la création et/ou la consolidation d'emplois.

#### Définition et éléments constitutifs du projet d'activité :

Définition : ensemble d'actions à réaliser pour atteindre un objectif avec un échéancier et un budget déterminés.  
Éléments constitutifs : besoin(s), objectif(s), action(s), moyen(s), budget, échéancier.

## Public :

Les postes créés ou consolidés sont ouverts à tout public, notamment des jeunes.

## Caractéristiques des postes :

Seuls sont éligibles les postes :

- ➔ en contrat à durée indéterminée,
- ➔ à temps plein ou partiel, dans la limite d'un mi-temps minimum.

## Caractéristiques de l'aide :

CAP'Asso Centre doit favoriser et inciter la recherche de partenariat présent et à venir auprès d'autres financeurs publics et privés. En ce sens, il est cumulable avec toute aide publique (financement d'organismes sociaux inclus), dans la limite de 80 % du montant total du projet.

La durée de l'aide est de 3 ans maximum, éventuellement renouvelable.

La durée minimale de l'aide est d'une année.

Une seule demande est possible pour un même projet sur une période de trois ans.

Chaque demande d'aide régionale fait l'objet d'une instruction.

L'instruction des demandes se fait à partir du dossier de subvention CAP'Asso Centre dûment rempli et accompagné de l'ensemble des pièces jointes demandées.

Si le besoin d'un accompagnement de l'association est identifié, le dossier sera réorienté par le Conseil régional vers un conseiller associatif de la Conférence permanente des coordinations associatives - CPCA du Centre.

## Accompagnement :

La Région Centre et la Conférence Permanente des Coordinations Associatives – CPCA du Centre ont signé une Charte d'engagements réciproques.

Dans ce cadre une équipe de conseillers associatifs des grands réseaux, coordonnés par la CPCA et agréés par la Région sont habilités à accompagner les associations pour le montage de leur projet en fonction de leur activité (jeunesse, sport, culture, environnement, tourisme, etc ...) et/ou de leur situation géographique.

## Montant et calcul de l'aide :

Il s'agit d'une subvention qui varie de **6 000 € à 60 000 €** pour la durée du projet.

Pour chaque projet, le montant de l'aide est déterminé en fonction de deux éléments : l'assiette éligible du projet d'une part et l'application des critères d'autre part.

### L'assiette éligible

Elle est calculée sur la base d'un budget prévisionnel détaillant les dépenses liées au projet.

Elle est constituée essentiellement de la masse salariale chargée des postes en lien direct avec le projet, et le cas échéant de frais annexes.

Seules des dépenses de fonctionnement seront prises en compte dans les frais annexes.

### Les critères d'intérêt général

Ils permettent d'apprécier l'intérêt pour la Région de financer ce projet et de déterminer la hauteur de son financement :

- ➔ Vie de l'association : vie démocratique, ancrage territorial ...

- ➔ Emploi dans l'association: respect de la convention collective, plan de formation ...
- ➔ Finances de l'association : équilibre financier, contrôle ...
- ➔ Utilité sociale du projet d'activité : impact sur le public, sur le territoire ...
- ➔ Partenariats financiers sur le projet : participation d'autres financeurs publics ou privés ...

La Région Centre étudiera les projets en fonction de ses grandes priorités.

## Modalités de versement :

Le versement se fera en 2 fois par moitié ou 3 fois par tiers, selon la durée du projet.

Le 1er versement est effectué, après signature de la convention, sur présentation d'un justificatif de démarrage de l'activité.

En cas de versement intermédiaire, il est effectué sur présentation d'un bilan d'étape.

Le versement du solde est effectué lors de la réalisation du projet sur présentation d'un état récapitulatif des dépenses et d'un bilan d'activité.

## Instruction et décision :

Le dossier de demande d'aide est instruit par le "Pôle associations" du Conseil régional en collaboration avec les autres Directions.

Il est présenté pour avis au Comité de Pilotage de "L'Economie Solidaire".

La décision d'octroi est prise par la Commission Permanente Régionale et formalisée par la signature d'une convention avec le bénéficiaire.

Où s'adresser :

➔ **Pour plus d'informations sur cette aide :**

Les antennes régionales au plus près de chez vous

BLOIS 02 54 58 12 40 - CHARTRES 02 37 84 10 70 - BOURGES 02 48 69 76 85

TOURS 02 47 75 37 70 - CHATEAUXROUX 02 54 60 44 80 - ORLEANS 02 38 70 27 08

➔ **Pour être orienté vers un conseiller associatif en vue d'un accompagnement :**

**CPCA CENTRE** Conférence Permanente des Coordinations Associatives

Sébastien ROBLIQUE : tél. 02 38 68 02 36 - sebastien.robligue@cpc.asso.fr

Portail de la vie associative en Région Centre : [www.associations.regioncentre.fr](http://www.associations.regioncentre.fr)

➔ **Pour l'instruction de votre demande :**

**CONSEIL REGIONAL DU CENTRE**

**Direction du Développement Economique et de l'Emploi - Pôle "Associations" :**

**Accueil, suivi financier :**

Claudine LAWSON : tél. 02 38 70 27 08 - claudine.lawson@regioncentre.fr

**Instruction des demandes en fonction du secteur d'activité**

**Economie solidaire, insertion, santé et social, solidarité internationale :**

Estelle GRESLE : tél. 02 38 70 31 94 - estelle.gresle@regioncentre.fr

**Sport (départements 18, 28, 36), environnement, tourisme :**

Hugues TRIDON DE REY : tél. 02 38 70 32 65 - hugues.tridon-de-rey@regioncentre.fr

**Sport (départements 37, 41, 45), culture, jeunesse et éducation populaire :**

Bastien ROUSSET : tél. 02 38 70 34 27 - bastien.rousset@regioncentre.fr

**Vous pouvez également vous renseigner et télécharger le dossier de demande de subvention sur [www.regioncentre.fr](http://www.regioncentre.fr).**



Région Centre

Dans le Centre, c'est vous le centre.